



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021**

Date de la convocation :

Le 26 novembre 2021

Date d'affichage :

Le 26 novembre 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

A la majorité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Philippe CARON, M. Grégory CLAUSEN, M. Serge HERMANT.

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe CARON pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Grégory CLAUSEN pouvoir à Joël OUVRY, M. Serge HERMANT pouvoir à Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Modification de la Régie Culture

La commune de Mazingarbe dispose d'une régie Culture pour la gestion de la billetterie par délibération en date du 01 octobre 2014. Le tarif plein est de 5€ et le tarif réduit est de 3€.

Suite à la crise sanitaire et aux différents confinements, plusieurs spectacles ont été annulés. Il a été proposé aux usagers d'utiliser les billets déjà achetés pour d'autres spectacles ou pour la saison culturelle 2021-2022.

Quelques usagers n'ont pas souhaité utiliser ces billets pour un autre événement. La délibération originale ne prévoit pas le remboursement. Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'ajouter le remboursement des billets pour cause de force majeure tel que les confinements.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

Accepte la modification de la régie Culture pour y intégrer le remboursement des billets pour cas de force majeure tel que le confinement.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant